***Séance publique du 19 décembre 2005***

***Délibération n° 2005-3126***

| | |
|---|---|
| commission principale : | finances et institutions |
| objet : | **Programmation pluriannuelle des investissements - Vote des autorisations de programme et crédits de paiement 2002-2007 - Programmation 2006-2007 des subventions de l'équipement** |
| service : | Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire |

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 30 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

**La présentation générale du dispositif de gestion pluriannuelle des investissements**

Le 21 décembre 2001, le conseil de Communauté a délibéré sur le financement de la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007.

Ainsi, la capacité d'investissement dégagé pour le budget principal a été établie à 1 150 M€, y compris les budgets annexes du restaurant communautaire et des opérations d'urbanisme en régie directe. Le montant pluriannuel de financement du budget annexe de l'assainissement a été fixé à 185 M€ et celui de l'eau potable à 77 M€.

La capacité d'investissement se comprend comme le montant maximum susceptible d'être consommé sur la durée du mandat, en charge nette.

Le 2 novembre 2005, 545,4 M€ ont été consommés sur le budget principal, 132,6 M€ sur le budget de l'assainissement et 37,2 M€ sur le budget des eaux. Au terme de quatre ans de mise en œuvre des politiques communautaires en investissement, il apparaît nécessaire de réajuster les montants affectés aux différentes autorisations de programme globales. Les autorisations de programme globales correspondent aux thèmes du plan de mandat.

En effet, l'avancement physique des opérations inscrites à la PPI et la connaissance plus précise des besoins de financement ainsi que le contexte particulier de la prolongation de la durée du mandat nécessitent une réaffectation des ressources entre les autorisations de programme.

Par ailleurs, au vu de la consommation des autorisations de programme des années 2002-2004 et des prévisions de consommation de 2005 à 2007, il y a lieu de redéfinir le montant des crédits de paiement de chaque autorisation de programme globale, en cohérence avec le budget primitif 2006 qui est présenté ce jour par rapport séparé.

La capacité d'investissement globale du budget principal est inchangée et s'établit à 1 160 M€, compte tenu de restes à réaliser à hauteur de 10 M€, en janvier 2002.

L'enveloppe 2002-2007 du budget de l'eau potable reste fixée à 77 M€.

En revanche, la prévision de paiement pour les années 2006 et 2007 rend nécessaire une réévaluation de la capacité d'investissement du budget de l'assainissement à hauteur de 217 M€. Cette augmentation de 32 M € est possible sans augmentation de la redevance, en raison du faible niveau d'endettement dans ce budget, la capacité d'emprunter sur les trois ans à venir est supérieure à ces 32 M€. Elle est nécessaire pour les dépenses générées par la rénovation de la station d'épuration à Pierre Bénite, le coût estimé des travaux de la station à Jonage, le niveau annuel alloué aux opérations globalisées de travaux sur réseaux et stations ainsi que pour les travaux d'assainissement liés aux projets d'urbanisme, de voirie et de politique de la ville. Cette dernière catégorie de dépenses, connexe aux opérations réalisées dans le cadre des autorisations de programme du budget principal, est souvent la plus difficile à évaluer en amont des projets, ce qui explique en partie la faiblesse de l'estimation initiale de la capacité financière du budget de l'assainissement.

**II - L'investissement pluriannuel 2002-2007 par autorisations de programme globales et crédits de paiement**

Pour le budget principal, la répartition de la capacité d'investissement par autorisations de programme globales (APG) est présentée comme suit, pour les années 2002-2007 en charge nette.

**Développement économique : 139,7 M€**

Cette autorisation de programme globale est consacrée, pour la majeure partie, aux opérations d'aménagement à vocation économique dans les communes et dans des secteurs objets de mission tels que la Porte des Alpes, les quartiers de Vaise, Gerland et Lyon 8°. Les requalifications de zones industrielles et les ZAC à vocation économique sont également un enjeu prioritaire du plan de mandat. Enfin, les études et travaux préparatoires au projet de Lyon Confluence sont financés dans le cadre de cette APG.

**Grands équipements d'agglomération : 138,3 M€**

Seule l'opération de la salle 3000 est traitée dans ce cadre, y compris les opérations de cession de parking et de voirie connexe. Cette autorisation de programme devrait être entièrement consommée à la fin de l'année 2006 avec la livraison des équipements. Il est à préciser que la recette de 8 M€ perçue dans le cadre de la concession du parking est imputée en section de fonctionnement.

**Contrat de Plan : - 7,3 M€**

Les recettes enregistrées en début de mandat sur des opérations réalisées antérieurement expliquent le montant négatif en charge nette. Néanmoins, les dépenses de cette autorisation de programme globale financent les projets en cours tels que l'école d'infirmières Rockefeller, l'Institut national de la recherche pédagogique, l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, le Conservatoire national des arts et métiers et l'aménagement du campus de Bron.

**Déplacements urbains : 421 M€**

Cette autorisation de programme globale représente plus de 40 % de la capacité d'investissement du budget principal. Elle finance en majeure partie les opérations de voiries individualisées supérieures à 200 000 € mais également pour environ 40 M€ par an les travaux de proximité, de grosses réparations, de plantations, de jalonnement, dans les communes de la Communauté urbaine.

Une part importante du financement de cette APG est également consacrée aux travaux connexes aux nouvelles lignes de tramway, aux aménagements de gares, de parking hors concession, tunnels et tronçons nord et ouest du périphérique.

**Habitat et politique de la ville : 46,6 M€**

Cette autorisation de programme globale a vocation à financer en majorité les opérations de renouvellement urbain, des grands projets de ville et de développement social urbain. Ces opérations sont généralement cofinancées dans le cadre de dispositifs nationaux, notamment par l'Anru. La Communauté urbaine conduit ainsi des opérations de réhabilitation, démolition, reconstruction dans les opérations de renouvellement urbain de Saint Priest et Bron, les grands projets de ville de Vénissieux, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et la Duchère et les quartiers en développement social urbain dans diverses communes. Une partie du financement est également consacrée à des opérations programmées d'amélioration de l'habitat et d'aide à la pierre.

Enfin, le transfert de la compétence de réalisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, effectif au 1er janvier 2006, nécessitera un financement dans le cadre de cette APG.

**Urbanisme et espaces publics : 185 M€**

Il s'agit du deuxième poste financier sur le total des autorisations de programme globales. A l'instar de la voirie individualisée, cette APG comprend la plupart des opérations d'aménagement de centralité et d'espaces publics conduites dans les communes. Des opérations majeures du mandat, comme l'aménagement des berges du Rhône ou le pôle sportif et de loisirs du Carré de Soie, y sont également intégrées.

Les travaux primaires dans les ZAC et les programmes d'aménagement d'ensemble sont aussi financés dans ce cadre.

**Investissement foncier : 72 M€**

Cette autorisation de programme globale couvre les réserves foncières non réalisées dans le cadre d'AP individualisées. En effet, les acquisitions foncières liées aux projets de voirie ou d'urbanisme sont financées dans les APG thématiques évoquées ci-dessus. L'autorisation de programme globale investissement foncier comprend donc principalement les réserves foncières, les acquisitions pour compte de tiers et les réserves foncières pour le logement social dont les montants ont été accrus depuis 2004, à hauteur de 16 M€ par an en moyenne.

**Ecologie urbaine : 78,9 M€**

Les opérations d'investissement pour la collecte et le traitement des ordures ménagères sont financées par cette autorisation de programme globale, comme les acquisitions de bacs pour la collecte sélective, la mise aux normes et l'entretien de l'usine d'incinération et la construction de déchetteries prévues dans le plan de mandat.

Les opérations globalisées sur réseaux d'eau pluviale, de prévention des inondations et d'écologie urbaine figurent dans cette APG.

**Maintenance et renouvellement : 82,8 M€**

Cette autorisation de programme globale comprend les opérations nécessaires au bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine, entretien et maintenance des bâtiments communautaires, acquisition de matériels et mobiliers, de véhicules et de matériels informatiques.

**Restaurant communautaire : 3,2 M€**

Les travaux et matériels nécessaires au fonctionnement du restaurant communautaire sont financés dans le cadre d'un budget annexe subventionné par le budget principal. Une opération de restructuration du restaurant a été lancée en 2004 et nécessite d'importants travaux d'aménagement et mises aux normes programmés jusqu'en 2008 et financés par cette APG.

Le détail des consommations par année de chacune de ces autorisations de programme globales au regard des montants individualisés ainsi que les prévisions de crédits de paiement pour les années 2005, 2006 et 2007 sont présentés dans le tableau n° 1 ci-après.

Par ailleurs, figure en annexe 1 au dossier, pour chaque autorisation de programme globale, le détail des opérations individualisées, comprenant les montants délibérés, le niveau de consommation et le reste à réaliser de chaque opération.

**Répartition de la capacité financière par autorisations de programme globales et crédits de paiement - tableau n°1 -**

**Budget principal en €**

| Autorisations de programme globales hors opérations annuelles | AP individualisée | Dépenses engagées | Réalisé 2002 | Réalisé 2003 | Réalisé 2004 | Prévision 2005 | Prévision 2006 | Prévision 2007 | PPI 2002-2007 | 2008 et + |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| développement économique | 178 159 908 | 179 868 725 | 26 836 853 | 3 922 798 | 6 245 889 | 14 000 000 | 49 700 000 | 39 000 000 | 139 705 540 | 96 613 392 |
| contrat de plan | -11 666 262 | 44 763 284 | 78 456 | -19 450 783 | 4 619 269 | 2 100 000 | 3 400 000 | 2 000 000 | -7 253 058 | 4 838 600 |
| déplacements urbains | 403 001 365 | 292 103 336 | 52 495 615 | 59 638 441 | 63 439 023 | 61 630 000 | 97 760 000 | 86 000 000 | 420 963 079 | 207 285 000 |
| habitat et politique de la ville | 61 955 507 | 67 856 941 | 799 089 | 5 602 209 | 3 483 399 | 8 300 000 | 14 880 000 | 13 500 000 | 46 564 697 | 28 323 958 |
| urbanisme et espaces publics | 154 934 457 | 94 860 759 | 8 442 062 | 13 671 265 | 19 079 640 | 14 330 000 | 63 800 000 | 65 650 000 | 184 972 967 | 74 651 625 |
| investissement foncier | 40 396 764 | 127 149 227 | 5 480 879 | 7 940 903 | 3 966 992 | 21 000 000 | 12 800 000 | 20 800 000 | 71 988 773 | 40 000 000 |
| écologie urbaine | 86 010 285 | 61 766 851 | 7 977 701 | 6 133 827 | 10 447 614 | 33 750 000 | 10 660 000 | 9 900 000 | 78 869 142 | 140 000 |
| maintenance et renouvellement | 74 422 591 | 57 300 996 | 7 550 901 | 11 850 382 | 13 025 665 | 17 530 000 | 17 800 000 | 15 000 000 | 82 756 947 | 32 000 000 |
| grands équipements d'agglomération | 144 260 687 | 135 986 916 | 3 663 643 | 23 354 291 | 40 925 747 | 40 830 000 | 29 000 000 | 500 000 | 138 273 682 | 0 |
| restaurant communautaire | 301 600 | 54 138 | 0 | 0 | 0 | 100 000 | 200 000 | 2 900 000 | 3 200 000 | 1 000 000 |
| total du budget principal | 1 131 776 901 | 1 061 711 173 | 113 325 198 | 112 663 332 | 165 233 238 | 213 570 000 | 300 000 000 | 255 250 000 | 1 160 041 768 | 484 852 575 |

**Budget annexe de l'assainissement**

| Libellé | AP individualisée | Dépenses engagées | Réalisé 2002 | Réalisé 2003 | Réalisé 2004 | Prévision 2005 | Prévision 2006 | Prévision 2007 | PPI 2002-2007 | 2008 et + |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| total du budget de l'assainissement | 230 016 219 | 247 259 632 | 15 404 420 | 53 345 552 | 32 945 858 | 37 000 000 | 43 300 000 | 35 000 435 | 216 996 265 | 93 191 195 |

**Budget annexe des eaux**

| Libellé | AP individualisée | Dépenses engagées | Réalisé 2002 | Réalisé 2003 | Réalisé 2004 | Prévision 2005 | Prévision 2006 | Prévision 2007 | PPI 2002-2007 | 2008 et + |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| total du budget de l'eau potable | 56 415 902 | 81 026 246 | 11 013 717 | 8 815 587 | 8 284 289 | 9 000 000 | 17 800 000 | 22 120 000 | 77 073 594 | 22 000 000 |

**III - Le financement en investissement pluriannuel des subventions d'équipement**

L'ordonnance n° 2005-1027 en date du 26 août 2005, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables et applicable dès l'exercice 2006, modifie la gestion pluriannuelle en investissement et en fonctionnement.

Le projet de décret d'application dispose que les autorisations de programme globales peuvent contenir, outre les dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à des immobilisations, les subventions d'équipement versées à des tiers.

Dès lors, ces subventions peuvent faire l'objet d'une gestion en AP/CP. Ces subventions relèvent des autorisations de programme globales développement économique, contrat de plan, habitat et politique de la ville, déplacements urbains, urbanisme et écologie urbaine, pour un total 74 M€ pour les années 2006-2007 dont 40,7 M€ en 2006.

Toutefois, la capacité financière nécessaire à la couverture de ces besoins est issue de l'augmentation de l'autofinancement corrélée au transfert d'imputation et s'ajoute à la capacité d'investissement délibérée pour le budget principal de 1 160 M€.

Au titre du développement économique, les subventions portent notamment sur les opérations de Lyon Confluence (convention avec RFF), du cancéropôle, le biopôle et l'Observatoire international des épizooties, pour les montants les plus importants.

Les subventions d'équipement du contrat de plan concernent notamment le plan hospitalier des Hospices civils de Lyon et le volet routier du contrat de plan Etat-Région.

Les travaux connexes aux lignes de tramway LEA, d'extension de la ligne T 1 nécessitent le versement de subventions au Sytral dans le cadre de l'APG déplacements urbains. Par ailleurs, cette APG finance les dossiers ferroviaires de la halte Jean Macé (convention avec la région, RFF et la SNCF), et du centre de maintenance TGV qui doit s'implanter à Lyon 7°.

Les dispositifs d'habitat adapté, les opérations d'OPAH, le soutien aux organismes publics et privés d'HLM et les opérations de démolition reconstruction font l'objet de subventions d'équipement intégrées à l'APG politique de la ville.

Enfin, pour des montants plus faibles, les subventions pour les projets nature et les travaux conduits par le Symalim sont versées dans le cadre de l'APG écologie urbaine et la convention d'entretien des berges du Rhône avec Voies navigables de France est financée par l'APG urbanisme et espaces publics.

Le tableau n° 2 suivant précise, pour les années 2006 et 2007, les crédits de paiement nécessaires à l'exécution des autorisations globales de programmes évoquées ci-dessus. Un tableau détaillé des subventions versées pour l'exercice 2006 est joint également en annexe 2 au dossier.

**Répartition prévisionnelle des subventions par autorisation de programme en € : tableau n° 2 -**

| Autorisation de programme globale | Prévision 2006 | Total 2006-2007 |
|---|---|---|
| développement économique | 16 906 813 | 25 443 114 |
| contrat de Plan | 5 200 754 | 12 090 754 |
| déplacements urbains | 8 280 945 | 16 876 759 |
| habitat et politique de la ville | 9 774 430 | 18 437 884 |
| urbanisme et espaces publics | 150 000 | 300 000 |
| écologie urbaine | 393 000 | 843 000 |
| total des subventions d'équipement | 40 705 942 | 73 991 511 |

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**1° - La capacité** de financement de la programmation pluriannuelle d'investissement pour la période 2002-2007 est fixée à 1 234 M€ pour le budget principal, 77 M€ pour le budget annexe des eaux et 217 M€ pour le budget annexe de l'assainissement, en charge nette.

**2° - Le montant** en charge nette de chaque autorisation de programme globale d'investissement pour les années 2002-2007 et du crédit de paiement 2006 est établi comme suit :

| | |
|---|---|
| - budget principal 2002-2007 : 1 160 M€ | CP 2006 : 300,0 M€ |
| - développement économique 2002-2007 : 139,7 M€ | CP 2006 : 49,7 M€ |
| - grands équipements d'agglomération 2002-2007 : 138,3 M€ | CP 2006 : 29 M€ |
| - contrat de plan 2002-2007 : - 7,3 M€ | CP 2006 : 3,4 M€ |
| - déplacements urbains 2002-2007 : 421 M€ | CP 2006 : 97,8 M€ |
| - habitat et politique de la ville 2002-2007 : 46,6 M€ | CP 2006 : 14,9 M€ |
| - urbanisme et espaces publics 2002-2007 : 185 M€ | CP 2006 : 63,8 M€ |
| - investissement foncier 2002-2007 : 72 M€ | CP 2006 : 12,8 M€ |
| - écologie urbaine 2002-2007 : 78,9 M€ | CP 2006 : 10,7 M€ |
| - maintenance et renouvellement 2002-2007 : 82,8 M€ | CP 2006 : 17,8 M€ |
| - restaurant communautaire 2002-2007 : 3,2 M€ | CP 2006 : 0,2 M€ |
| - budget des eaux 2002-2007 : 77 M€ | CP 2006 : 17,8 M€ |
| - budget de l'assainissement 2002-2007 : 217 M€ | CP 2006 : 43,3 M€ |

Les montants détaillés figurent dans le tableau n° 1 ci-dessus.

**3° - La capacité** financière nécessaire au financement des subventions d'équipement transférées à la section d'investissement pour les besoins opérationnels est fixée à 74 M€ pour les années 2006-2007 et 40,7 M€ pour l'année 2006 selon la répartition suivante, par autorisation de programme globale :

| | |
|---|---|
| - développement économique 2006-2007 : 25,4 M€ | CP 2006 : 16,90 M€ |
| - contrat de plan 2006-2007 : 12,1 M€ | CP 2006 : 5,20 M€ |
| - déplacements urbains 2006-2007 : 16,9 M€ | CP 2006 : 8,30 M€ |
| - habitat et politique de la ville 2006-2007 : 18,4 M€ | CP 2006 : 9,80 M€ |
| - urbanisme et espaces publics 2006-2007 : 0,3 M€ | CP 2006 : 0,15 M€ |
| - écologie urbaine 2006-2007 : 0,9 M€ | CP 2006 : 0,40 M€ |

Les montants détaillés figurent dans le tableau n° 2 ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,